

S.P.R.B. - B.D.U.
DIRECTION DES MONUMENTS ET
DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur / Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfu/542468
DMS GCR/2043-0429/04/2014-269pr/01urb14
N/réf. : AVL/AH/2.1057/s.584
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Villa Hermosa, 10 - anciens laboratoires Delacre. Demande de permis unique portant sur la restauration des façades et des toitures et sur le réaménagement des espaces intérieurs. Demande d'un complément d'information. Dossier traité par M. G. Conde-Reis.

En son courrier du 9 février 2016, la Direction des Monuments et des Sites a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 9 mars 2016, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 20 avril 2016. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : G. Conde-Reis
BDU-DU : M.-Z. Van Haepere